



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation de la profession d'ambulancier privé

Question écrite n° 31168

Texte de la question

M. Stéphane Demilly appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la revalorisation de la profession d'ambulancier privé. Durant la crise sanitaire, ils ont été en première ligne dans la prise en charge des suspicions de cas de covid-19. Au quotidien également, leur activité fait d'eux des acteurs à part entière de la chaîne de soins notamment de par leur participation active à l'urgence pré-hospitalière. Or, aujourd'hui, ils ne sont pas considérés comme des personnels soignants et se trouvent rattachés à la convention nationale des transports routiers de marchandises et de personnes. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement envisage une meilleure reconnaissance de la profession d'ambulanciers en particulier par leur placement sous la tutelle du ministère des solidarités et de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31168

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 septembre 2020

Question publiée au JO le : [14 juillet 2020](#), page 4878

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)